ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et de la
fonction publique

N°22-2023

Papeete, le 16 FEV. 2023

Document mis
en distribution
Le 16 FEV. 2023

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Antonio PEREZ et Luc FAATAU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 1002/PR du 8 février 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023.

Le présent projet de délibération procède à l'ajustement de certains montants de la section fonctionnement, votés dans les budgets primitifs 2023 des fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH), pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) et de la protection sociale universelle (FPSU).

Compte tenu des dernières écritures passées sur ces comptes d'affectation spéciale au 31 décembre 2022 et de leur mise à jour à fin janvier 2023, il a été constaté un écart dans l'évaluation du montant des réserves à fin 2022.

Afin de constater la reprise et l'affectation des résultats de fin 2022 par anticipation à la délibération de règlement de ces comptes d'affectation spéciale trois articles sont insérés à la première partie de la délibération n° 2022-98/APF du 8 décembre 2022 relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023.

I- Les ajustements prévus sur le FRPH

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget primitif du FRPH, par missions, voté le 8 décembre 2022 sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés au BP 2023 (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000 000	
	966	Economie générale	850 000 000	3 000 000 000
	990	Gestion fiscale	155 000 000	5 000 000
	TOTAL		**3 005 000 000**	**3 005 000 000**

Ainsi, en raison des réalisations de recettes 2022 inférieures au niveau escompté pour le FRPH, le budget général abonde le FRPH de 244 millions F CFP fixant le prélèvement sur les réserves à 1,756 milliard F CFP au lieu de 2 milliards F CFP.

II- Les ajustements prévus sur le FIPTH

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget primitif du FIPTH, par missions, voté le 8 décembre 2022 sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés au BP 2023 (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FIPTH	002	Résultat de fonctionnement reporté	53 000 000	
	967	Travail et emploi		53 000 000
	TOTAL		**53 000 000**	**53 000 000**

Le FIPTH disposant de réserves suffisantes, aucun versement depuis le budget général n'est à réaliser.

III- Les ajustements prévus sur le FPSU

Pour rappel, les montants des recettes et des crédits de fonctionnement du budget primitif du FPSU, par missions, voté le 8 décembre 2022 sont les suivants :

CAS	Mission	Intitulé	Montants des crédits votés au BP 2023 (F CFP)	
			Recettes	Crédits
FPSU	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 000 000 000	
	967	Travail et emploi		6 281 000 000
	971	Vie sociale		33 600 000 000
	990	Gestion fiscale	36 891 000 000	10 000 000
	TOTAL		**39 891 000 000**	**39 891 000 000**

Ainsi, en raison des réalisations de recettes 2022 inférieures au niveau escompté pour le FPSU, le budget général abonde le FPSU de 176 millions F CFP fixant le prélèvement sur les réserves à 2,824 milliards F CFP au lieu de 3 milliards F CFP.

*
* *

Examiné en commission le 16 février 2023, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération relative à la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ **Luc FAATAU**

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DBF23200144DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2023-3/APF

DU 23 FÉVRIER 2023

relative à la modification n° 1 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1er février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1er février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai1997 modifiée portant création du fonds de régulation des prix des hydrocarbures ;

Vu la délibération n° 2007-44 APF du 9 juillet 2007 modifiée portant création d'un compte spécial : « fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés » ;

Vu la délibération n° 2022-42 APF du 22 mars 2022 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « fonds de la protection sociale universelle » ;

Vu la délibération n° 2022-98 APF du 8 décembre 2022 relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2023 ;

Vu l'arrêté n° 205 CM du 8 février 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 221/2023/APF/SG du 10 février 2023 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 22-2023 du 16 février 2023 de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du 23 février 2023 ;

A D O P T E :

Article 1er.- La première partie de la délibération n° 2022-98 APF du 8 décembre 2022 est modifiée comme suit :

PREMIÈRE PARTIE

Conditions générales de l'équilibre réel

Article 1er.- *Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2022 pour un montant de -1 466 735 802 F CFP.*

Cumulé avec le résultat antérieur reporté (3 223 303 219 F CFP), le résultat provisoire du FRPH s'établit à 1 756 567 417 F CFP.

Ce montant provisoire est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 1-1.- *Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2022 pour un montant de 8 188 F CFP.*

Cumulé avec le résultat antérieur reporté (227 105 729 F CFP), le résultat provisoire du FIPTH s'établit à 227 113 917 F CFP.

Ce montant provisoire est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 1-2.- *Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds de la protection sociale universelle (FPSU) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2022 pour un montant de 2 824 700 950 F CFP.*

Ce montant provisoire est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 1-3.- *Les recettes sont évaluées et les plafonds de dépenses sont fixés pour chaque compte d'affectation spéciale par section, comme suit :*

		Fonctionnement		Investissement	
en F CFP		**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures	FRPH	3 005 000 000	3 005 000 000	-	-
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures	FPPH	1 500 000 000	1 500 000 000	-	-
Fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés	FIPTH	53 000 000	53 000 000	-	-
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	FDTC	105 500 000	105 500 000	70 000 000	70 000 000
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette	FIGD	1 543 000 000	1 543 000 000	-	-
Fonds de prévention sanitaire et sociale	FPSS	703 000 000	703 000 000	40 000 000	40 000 000
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité	FSDE	4 000 000 000	4 000 000 000	-	-
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire	FCTAI	1 210 000 000	1 210 000 000	-	-
Fonds de la protection sociale universelle	FPSU	39 891 000 000	39 891 000 000	-	-
TOTAL		**52 010 500 000**	**52 010 500 000**	**110 000 000**	**110 000 000**

Article 2.- Le montant des recettes de fonctionnement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 244 000 000
	966	Economie générale	244 000 000
		TOTAL FRPH	-
FPSU	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 176 000 000
	991	Gestion financière	176 000 000
		TOTAL FPSU	-
		TOTAL	-

Article 3.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le Président,

Gaston TONG SANG

POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1
Comptes d'affectation spéciale

EXERCICE 2023

NOR : DBF23200144DL-5

FONDS DE REGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2023

POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET EXERCICE 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

Résultat de fonctionnement reporté		Chapitre sans réalisations : 002
Chapitre sans réalisations	**LIBELLE**	**BUDGET2023**
	RECETTES	
	RECETTES DIRECTES	
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 244 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	- 244 000 000
	TOTAL RECETTES	**- 244 000 000**
	DEFICIT	**244 000 000**

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES											96601 REGULATION
778											244 000
											244 000
											244 000
											244 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET EXERCICE 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

ECONOMIE GENERALE		MISSION : 966
MISSION / ART	**LIBELLE**	**BUDGET2023**
	RECETTES	
	RECETTES DIRECTES	
778	Autres produits exceptionnels	244 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	244 000 000
	TOTAL RECETTES	**244 000 000**
	EXCEDENT	**244 000 000**

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	*******	- 244 000 000	*******	0	- 244 000 000
	966 ECONOMIE GENERALE	0	*******	244 000 000	*******	0	244 000 000
		0	*******	0	*******	0	0
	TOTAL GENERAL	**0**		**0**		**0**	**0**

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE RÉGULATION DES PRIX DES HYDROCARBURES

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
	SECTION INVESTISSEMENT												
	SECTION FONCTIONNEMENT												
002	*Résultat de fonctionnement reporté*			- 244 000 000				- 244 000 000					
77	Produits exceptionnels			244 000 000				244 000 000					
	TOTAL GENERAL	**0**		**0**				**0**		**0**		**0**	

CSR* : Chapitre sans réalisations

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2023

POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET EXERCICE 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

Résultat de fonctionnement reporté		Chapitre sans réalisations : 002
Chapitre sans réalisations	**LIBELLE**	**BUDGET2023**
	RECETTES	
	RECETTES DIRECTES	
002	Résultat de fonctionnement reporté	- 176 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	- 176 000 000
	TOTAL RECETTES	**- 176 000 000**
	DEFICIT	**176 000 000**

DETAIL PAR PROGRAMMES (EN MILLIERS DE FRANCS CFP)

MISSIONS / ARTICLES											99103 OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES
778											176 000
											176 000
											176 000
											176 000

POLYNÉSIE FRANÇAISE
BUDGET EXERCICE 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

GESTION FINANCIERE		MISSION : 991
MISSION / ART	**LIBELLE**	**BUDGET2023**
	RECETTES	
	RECETTES DIRECTES	
778	Autres produits exceptionnels	176 000 000
	Total RECETTES DIRECTES	176 000 000
	TOTAL RECETTES.....	**176 000 000**
	EXCEDENT	**176 000 000**

BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

		DPSES DIRECTES	%DEP	RCTES DIRECTES	%REC	TOT DEPENSES	TOT RECETTES
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0	*******	- 176 000 000	*******	0	- 176 000 000
	991 GESTION FINANCIERE	0	*******	176 000 000	*******	0	176 000 000
		0	*******	0	*******	0	0
	TOTAL GENERAL	**0**		**0**		**0**	**0**

BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2023

FONDS DE LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
	SECTION INVESTISSEMENT												
	SECTION FONCTIONNEMENT												
002	*Résultat de fonctionnement reporté*			*- 176 000 000*				*- 176 000 000*					
77	Produits exceptionnels			176 000 000				176 000 000					
	TOTAL GENERAL	**0**		**0**				**0**		**0**		**0**	

CSR* : Chapitre sans réalisations